



Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Montpreveyres du 11 décembre 2025

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : Mme Marion Villars

La Présidente, Martine Borgeaud, prend la parole à 20h15 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie les personnes présentes et salue la présence de M. Roland Galley, Municipal de la commune de Jorat-Mézières.

1. Appel

Excusés

Bertez Bruno	Jaccard Cloux Catherine	Saugy Nicolas
Bezençon Marina	Koller Cédric	Vaney Alexandre
Chappuis Jacques	Légeret Camille	Villars François
Chappuis Miguel	Légeret Vincent	Weber Fabrice
De Almeida Fernandes Flavio	Mellioret Jessica	Zimmermann Christina
Genton Mary-Charlotte	Pautz Geoffroy	

La Présidente procède à l'assermentation de M. Détraz François. Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer.

Présents : 25 y.c.présidente	Excusés : 17	Absents : 0	Total : 42
---------------------------------	--------------	-------------	------------

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 2 octobre 2025
3. Communications de la Présidente
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis municipal n° 9/2025 - Demande de crédit de CHF 20'000,- relatif à l'introduction d'une gestion électronique des documents (GED) et renouvellement des infrastructures informatiques en partenariat avec les communes de Jorat-Mézières et Servion.
6. Préavis municipal n° 10/2025 - Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 11'500.- TTC -
7. Réfection du sol de l'emplacement dédié aux déchets compostables. Site de la déchetterie.
8. Préavis municipal n° 11/2025 - Budget 2026
9. Divers et propositions individuelles

La Présidente passe au vote. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025

P2 : M. Re Mauro demande la modification suivante : « **Au vu** de la situation financière de la commune ».

P2 : Mme Mermoud Isabelle demande la suppression suivante : « soit une augmentation de plus de 250'000 CHF à la fin août 2025 par rapport à la même période en 2024. ~~une augmentation significative de la participation communales aux transports publics et une progression~~ ».

M. Re Mauro propose de voir ce paragraphe avec M. Weber, absent ce soir.

Note de la Présidente : Après vérification, le paragraphe se référant au rapport de la commission des finances a été complété ainsi :

« Il convient de relever une hausse conséquente des rentrées fiscales, soit une augmentation de plus de 250'000 CHF à la fin août 2025 par rapport à la même période en 2024, ainsi que d'autres augmentations significatives de la participation communale : transports publics, APERO, ASIJ. »

P3 : Mme Mermoud Isabelle demande la modification suivante : « Le **11** décembre : le dernier conseil général de l'année. ».

Résultats : **OUI : 22** **NON : 0** **Abstentions : 2**

La Présidente ne vote pas. Le procès-verbal est accepté avec 22 voix.

3. Communications de la Présidente

Le dimanche 8 mars prochain se tiendront les élections à la Municipalité, l'élection complémentaire au Conseil d'État et les votations fédérales qui soumettront 4 objets, c'est dire qu'il y aura du travail ce jour-là au bureau. De plus, il faudra tenir compte d'éventuelles incompatibilités concernant les membres actuels du bureau ou leurs suppléants. En effet s'ils sont candidats et nous le saurons officiellement dès la mi-janvier, ils ne pourront procéder au dépouillement, de même s'ils sont membres de la famille d'un candidat.

Ce qui signifie que le bureau devra faire appel pour les opérations de dépouillement à d'autres personnes disposant de l'exercice des droits civils au sein du Conseil ou domiciliées dans la commune ou au-delà. Si aucune personne n'est trouvée, une désignation sera faite parmi les membres du conseil.

Information pour les délégués aux associations intercommunales concernant la transition d'une législature à la suivante : Au début de chaque législature, la loi des communes charge le préfet du district d'installer les autorités communales avant le 30 juin de l'année du renouvellement intégral. A cette occasion, les élus communaux prêtent serment et entrent en fonction dès le 1^{er} juillet. La loi sur les communes prévoit que le préfet installe les membres des autorités intercommunales. Les membres des organes des associations des communes doivent également prêter serment. Leur assermentation a lieu avant le 30 septembre. Ces membres entrent en fonction dès leur assermentation. Durant la période de transition, du 30 juin au 30 septembre, les anciens membres restent en fonction afin de faciliter la transition.

Le 26 mai 2026, les nouvelles autorités de Montpreveyres seront assermentées par le Monsieur le Préfet, à savoir la Municipalité et les membres du Conseil général. Les commissions et les délégués aux associations seront également nommés.

4. Communications de la Municipalité

M. Thévoz Philippe : Il commence par saluer la venue de M. Roland Galley, Municipal de la commune de Jorat-Mézières présent ce soir pour répondre aux diverses interrogations concernant le préavis municipal n°9/2025. Il fait un point de situation sur les travaux routiers très nombreux. La signalisation et le mobilier urbain ainsi que les marquages au sol en lien avec les zones 30 km/h sont en place depuis fin octobre. Des mesures complémentaires sont à l'étude dans les zones rectilignes où les conducteurs n'ont pas conscience de rouler dans une zone à la vitesse fortement réduite. La gendarmerie a déjà fait un contrôle de vitesse. Deux radars pédagogiques vont prochainement être installés sur la rue du Village et à la route A l'Allaman. La Municipalité cherche des solutions pour améliorer et sécuriser les piétons sur la rue du Village tout particulièrement. La pose d'une nouvelle canalisation sur la rue du Village a débuté. La Municipalité a profité de ces travaux pour corriger les défauts du revêtement. Ces travaux reprendront au mois de mars. La Municipalité soumettra à cette période une demande de crédit complémentaire pour changer une autre partie de cette canalisation qui est encore en fonte. Les travaux sur la route de la Croix-Neuve ont permis d'une part l'implantation de nouvelle station électrique de la Romande Énergie et d'autre part la création de 7 places de parc publiques.

Mme Gachet Carol : Elle indique qu'un article présentant la commune de Montpreveyres va paraître dans la Feuille des Avis Officiels le 12 décembre. La Municipalité a rencontré deux personnes responsables du Bec, journal des sociétés locales. À la suite de plusieurs discussions, il a été convenu que le Bec et le Chant du Rossignol fusionneraient. Le nouveau nom sera « Le Bec du Rossignol ».

Concernant le projet de la SCHL, les opposants ont déposé un recours auprès de la CDAP, cour de droit administratif et public. La commune et les opposants seront auditionnés par la CDAP, ce qui freine l'avancement du projet.

Elle évoque ensuite le PECC. C'est dans ce cadre-là qu'a eu lieu la soirée sur la biodiversité le 28 novembre. Au début 2026, la Municipalité va mettre en action le fonds vert, c'est-à-dire le fonds de subvention pour les projets liés au développement durable et encourager les projets qui s'inscrivent dans la voie de la sauvegarde de la biodiversité

M. Pichonnat Jonathan : Il évoque l'avancement de la réfection de la place de jeux. A partir de début janvier, les travaux vont reprendre et l'inauguration se fera le 30 mai 2026. L'abri Cottier a été terminé début décembre et l'inauguration a eu lieu à l'occasion de la fenêtre de l'Avent du 4 décembre.

Concernant le cimetière, le canton avait demandé une étude historique du site de la cure. À la suite de la réalisation de cette étude et une nouvelle rencontre avec le canton, le projet de rénovation du cimetière pourra commencer.

5. Préavis municipal N°9/2025 - Demande de crédit de CHF 20'000,- relatif à l'introduction d'une gestion électronique des documents (GED) et renouvellement des infrastructures informatiques en partenariat avec les communes de Jorat-Mézières et Servion.

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Genton Jeremy, rapporteur, lit le rapport de la commission ad hoc. La commission ad hoc estime que ce projet est pleinement cohérent avec l'environnement actuel de l'administration publique et qu'il est nécessaire de procéder à cet investissement. Elle recommande l'acceptation du préavis.

M. Pichonnat Denis lit le rapport de la commission des finances. La commission des finances rappelle que le volume des documents à traiter ne cesse d'augmenter de manière exponentielle. Leur gestion manuelle rend la recherche chronophage et accroît les risques d'erreur, de perte et de non-respect des exigences légales de conservation. La mise en place d'une GED nécessite de procéder au renouvellement du matériel et des systèmes d'exploitation. Elle recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats : OUI : 23 NON : 0 Abstention : 1

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 23 voix.

M. Roland Galley, Municipal de Jorat-Mézières remercie l'assemblée pour son accueil et pour l'acceptation du préavis. Il prend congé de la séance en souhaitant à tous de Joyeuses Fêtes.

6. Préavis municipal N° 10/2025 - Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 11'500.- TTC -Réfection du sol de l'emplacement dédié aux déchets compostables. Site de la déchetterie.

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Genton Jeremy, rapporteur, lit le rapport de la commission ad hoc qui rappelle que cet espace nécessite des travaux de réfection et de protection du sol en raison de sa situation dégradée. Les aménagements prévus permettront de stabiliser durablement l'emplacement et de garantir son accessibilité pour le transporteur et les habitants. Ils ne nécessitent pas d'autorisation particulière. La commission ad hoc recommande l'acceptation du préavis.

M. Jaccard Julien lit le rapport de la commission des finances qui estime que les travaux de réfection tels que prévus peuvent être entrepris. Elle recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Ruch Thierry demande la durée de vie de la place en tout-venant telle que prévue.

M. Küng Claude répond que c'est environ 10 ans.

M. Jaquier Michel demande si la Municipalité a reçu le rapport définitif de la DGE comme mentionné dans le préavis.

M. Küng Claude répond que le rapport devrait être reçu au printemps.

La Présidente demande si le rapport a une incidence sur la décision de ce soir.

M. Küng Claude répond que non.

M. Mostacci Marc demande si, au vu du développement de la commune ainsi que de celles autour de nous, une fusion des déchetteries ou une mutualisation est envisagée à court terme. Engager encore un crédit supplémentaire est-il nécessaire ?

M. Claude Kung répond qu'à long terme, il y aura peut-être une fusion des déchetteries. Ce qui a poussé la Municipalité à proposer ces travaux est le courriel de l'entreprise La Coulette qui vient chercher les déchets et qui a prévenu la Municipalité de la dégradation du sol. Il lit le message de l'entreprise qui constate que l'aire des déchets verts s'est fortement détériorée depuis plusieurs mois et qu'elle n'est plus en mesure de garantir la sécurité de son personnel. Dans l'attente d'une réfection, ce sont nos employés qui devront trouver une solution pour évacuer les déchets.

M. Cloux Gilles : si vous mettez du tout-venant, la Coulette va venir piocher dans le tout-venant et on ne peut pas bétonner, quelle est la solution ?

M. Küng Claude : pour que les véhicules évitent de rouler sur le fond en tout-venant et restent sur le sol bitumé, il faut qu'ils soient équipés d'un grappin. La Coulette n'étant pas équipée, la commune attend l'offre d'une autre entreprise pour enlever les déchets verts avec un grappin et les emporter à la Coulette.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats : OUI : 17 NON : 3 Abstentions : 4

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 17 voix.

7. Préavis municipal N°11/2025 - Budget 2026

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Pichonnat Denis lit le rapport de la commission des finances. Elle recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Détraz François demande si on peut avoir une estimation des revenus positifs.

M. Thévoz Philippe répond qu'il ne peut pas donner un chiffre ce soir. Mme Yvette Magnin, boursière, indique que les chiffres ne peuvent être connus qu'en fin d'année quand le décompte final est fait.

Mme Mermoud Isabelle : Concernant le compte 61510 (p.11 du budget) : Places de stationnement. CHF 20'000.- sont prévus. Cette somme figurait déjà au budget 2025. Or la Municipalité vient de communiquer que les places de la route de la Croix-Neuve sont réalisées. La Municipalité envisage-t-elle la création de nouvelles places de parc et si oui, à quels emplacements ?

Réponse de M. Thévoz : Il y a effectivement un projet que l'on présentera dans le cadre d'un préavis concernant un changement de canalisation qui va de l'ancienne laiterie jusqu'à la STAP avec la création de 3 places supplémentaires sur le côté nord de l'ancienne laiterie.

Ces CHF 20'000.- du budget n'ont effectivement pas été utilisés en 2025 et ont été reportés au budget 2026. Ils n'étaient pas forcément destinés pour la Rte de la Croix-Neuve. Les 7 places de parc de la Croix-Neuve ont été réalisées avec le crédit accordé lors du préavis 12/2024 concernant la zone 30km/h.

Comme le centre du village manque de places de parc, la Municipalité souhaite en créer de nouvelles ; cela sera intégré dans le cadre de l'étude d'un chemin piétonnier à la rue du village. Et on espère également utiliser ces CHF 20'000.- pour créer de nouvelles places au centre du village pour répondre aux besoins découlant des nouveaux logements.

Mme Isabelle Mermoud : Concernant des frais d'honoraires présents dans plusieurs comptes :

- Traitement communal des eaux usées : Cpte 72000.3132.00 - CHF 35'000.- Cela n'apparaissait pas au budget 2025 (p.14)

- Police des constructions : Cpte 79000.3132.00 - CHF 30'000.- On a déjà dépensé pour ce compte plus de CHF 40'000 cette année. (p.18)

Réponse de Mme Carol Gachet : Concernant la police des constructions, le système habituel voulait que l'on avance le règlement des honoraires que l'on reçoit de notre bureau technique et qu'ensuite on les refacture aux constructeurs au moment où l'on délivre le permis de construire. Ce qui implique un décalage entre les dépenses qui sont anticipées et les encaissements qui viennent ensuite, sauf si on encaisse des arriérés de l'année précédente. Il est prévu de régulariser ceci avec notre boursière pour que l'on refacture de manière systématique ces factures aux constructeurs.

Exemple donné par Mme Yvette Magnin, boursière : la refacturation est comptabilisée au compte 79000.4210.00 intitulé *Emoluments pour actes administratifs* : il prévoit au budget CHF 25'000.- de revenus en 2026, ce qui était aussi le cas dans le budget 2025.

Y figure aussi la somme de CHF 65'629.05 de revenus en 2025, ce qui correspond aux factures déjà rattrapées des années précédentes.

La parole n'est plus demandée. La Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats : **OUI : 21** **NON : 0** **Abstentions : 3**

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 21 voix.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Gachet Carol rappelle les différentes soirées de l'Avent et donne les prochaines dates du Conseil général :

- 5 mars 2026
- 18 juin 2026
- 08 octobre 2026
- 10 décembre 2026

Le 30 mai 2026 : inauguration de la place de jeux et du coupe pression avec des festivités prévues.

M. Pichonnat Jonathan indique que du 24 au 28 juin 2026, il y aura l'Abbaye des Patriotes du Haut-Jorat.

Mme Langlois Nathalie demande si la commune étudie la possibilité d'éclairer le chemin entre l'arrêt de bus des Balances et le village.

M. Thévoz Philippe répond qu'aucun projet d'éclairage n'est en cours. La Municipalité en prend note.

M. Spoerry Dominique demande s'il ne serait pas possible de profiter des travaux actuels dans le village pour mettre du goudron à la déchetterie afin que le sol soit moins salissant par mauvais temps.

M. Küng Claude répond que la Municipalité a pensé à goudronner mais une mise à l'enquête est nécessaire. Il y aurait le risque que la déchetterie soit condamnée. Mais la Municipalité est du même avis, il faut améliorer la situation. Elle va y réfléchir.

Mme Isabelle Mermoud : Les décisions municipales qui figurent sur le site de la commune s'arrêtent au 20 octobre. Qu'en est-il des suivantes ?

Réponse de M. Philippe Thévoz : C'est en cours, la secrétaire doit ajouter les décisions manquantes dès le 12 décembre.

Mme Mermoud : Concernant la parcelle 282, on constate qu'elle est utilisée pendant les travaux à la rue du Village comme dépôt de matériaux et de machines de chantier. Et il y a la création d'un parking où stationnent des voitures sans plaques et avec plaques. Y a-t-il une compensation financière de la part de(s) propriétaire(s) des véhicules ? La commune cautionne-t-elle le dépôt de véhicules sans plaques et s'il y a des déprédations ou incidents ou pollutions, qui en a la responsabilité ?

Réponse de M. Philippe Thévoz : C'est sûr que les différents travaux routiers et la transformation de la ferme de la rue du Village font qu'on a dû aménager un passage pour piétons sur la partie gauche de la chaussée direction de l'ancienne laiterie ce qui a condamné partiellement les places que le garage Beutler utilisait. C'est un geste qu'on a fait et qui est provisoire de le laisser stationner ses véhicules le temps des travaux. Et comme

annoncé, on est en train d'étudier cette partie de la rue du Village pour sécuriser le tronçon entre l'arrêt de bus et le garage. C'est un problème récurrent depuis un certain temps et c'est délicat. On essaie de trouver la meilleure solution pour que tout le monde trouve sa place sur cette rue. Une fois que les échafaudages seront enlevés, on est à bout touchant pour trouver une solution.

M. Gilles Cloux : ce n'est pas qu'une question de sécurisation. Il y a aussi une question de pollution. Tout véhicule sans plaques est interdit de stationner s'il n'est pas dans une zone de réception de liquides. Cela fait 20-30 ans que la commune n'a pas compris que le tout-venant n'est pas approprié pour recevoir les écoulements huileux.

La Présidente demande la parole. Le vice-président la remplace le temps de sa question.

Mme Martine Borgeaud : Dès que les échafaudages seront enlevés, l'empiètement des véhicules sur la chaussée ne sera pas résolu pour autant. Les habitants du Chemin de la Combe ont toujours une visibilité diminuée quand ils débouchent sur la Rue du village. Même si c'est délicat, même si c'est une habitude, il faudrait agir différemment pour résoudre ce problème.

Réponse de Mme Carol Gachet : Dans le cadre de la création de la zone 30 km/h, nous avons fait appel à un expert qui travaille à la DGMR. Nous avons rendez-vous avec lui ce lundi. Nous lui avons confié le mandat de réaménager ce tronçon et la croisée du chemin de la Combe, particulièrement pour que les piétons aient un passage assuré et sécurisé. Donc l'idée n'est pas de revenir à ce qui se pratique à la "norme habituelle". Le but est qu'on puisse cheminer de manière sécurisée depuis la Croix-Neuve. Dans les aménagements envisagés, une idée est de faire aussi des marquages au sol pour indiquer l'entrée dans une zone à vitesse réduite.

Mme Isabelle Mermoud : Lors du Conseil de mars 2025, la norme 1,1 place de parc par appartement créé nous a été indiquée. On voit que c'est compliqué à réaliser. Peut-on changer quelque chose, a-t-on un règlement ?

Réponse de Mme Carol Gachet : On a une directive communale (voir site de la commune) :

<https://www.montpreveyres.ch/files/1765376029-directive-communal-concernant-le-calcul-des-places-de-stationnement-11224.pdf>

Cette norme de 1,1 place peut être calculée soit par logement, soit par 100m² de construction. C'est le minimum exigé.

Mme Gachet va se renseigner sur la question de savoir si on pourrait imposer davantage.

M. Thierry Ruch : concernant la parcelle 282, ne serait-il pas envisageable, après travaux, de compléter l'aménagement de manière simple avec une couche de gravier par exemple afin de pouvoir l'utiliser comme lieu de dépose pour les enfants qui prennent le bus ou pour permettre aux bus scolaires de reculer et de tourner ?

Réponse de M. Philippe Thévoz : C'est la dernière parcelle communale pour laquelle on réfléchit à un projet de construction. Mais rien n'empêche que provisoirement on l'aménage comme proposé. On en prend note.

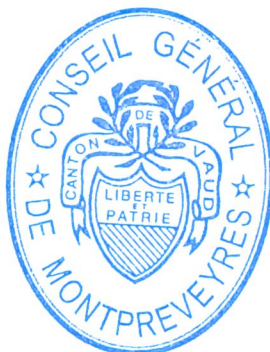
La parole n'est plus demandée.

La Présidente rappelle le prochain conseil du 5 mars 2026. Elle remercie l'assemblée et clôt la séance à 21h44 en formulant ses meilleurs vœux à l'occasion de cette fin d'année.

La Municipalité, reconnaissante de ce que chaque préavis ait été soutenu au cours de l'année, exprime ses remerciements à tous les membres du Conseil de Montpreveyres. Elle remercie Marion Villars et Eric Dewarrat secrétaire et secrétaire remplaçant ainsi que la Présidente du Conseil en leur remettant une attention. Puis elle remercie les membres de son personnel administratif et de la voirie. L'assemblée les applaudit.

La séance se poursuit par une verrée.

Martine Borgeaud
Présidente



Marion Villars
Secrétaire

